



Service Urbanisme
urbanisme@sorigny.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Pour Occupation du Domaine Public

- Déménagement Emménagement
 Livraison

A retourner au service urbanisme 8 jours avant le début de l'occupation

M. Mme NOM : Prénom :
ENTREPRISE :
Adresse :
Code postal / ville :
Téléphone / portable : Fax :
Email :

Adresse :
Date(s) et horaire(s) :
.....
.....
.....

- Stationnement véhicule(s) léger(s)
 Stationnement véhicule(s) utilitaire(s)
 Stationnement camion(s) de déménagement : tonnage
 Stationnement monte-meubles
 Stationnement camion(s) de livraison : tonnage

<input type="checkbox"/> Sur emplacement matérialisé	Nombre de places :
<input type="checkbox"/> Sur chaussée
<input type="checkbox"/> Sur trottoir
<input type="checkbox"/> Circulation alternée	<input type="checkbox"/> Panneaux B15/C18 <input type="checkbox"/> feux tricolores
<input type="checkbox"/> Route barrée

Prêt de panneaux : Non Oui
Quantité souhaitée :
(réservé aux particuliers / sur réservation et sur RDV)

CADRE RESERVE AUX SERVICES TECHNIQUES
Quantité réservée :
RDV le à

Validité : les autorisations de voirie sont précaires et révocables. Elles sont délivrées à titre personnel pour une durée déterminée. Elles peuvent être retirées dans l'intérêt de la gestion de voirie, pour sauvegarder d'autres intérêts à caractère général et si le bénéficiaire ne respecte pas les prescriptions contenues dans l'autorisation.

Obligation du bénéficiaire : la pose des panneaux est à la charge du demandeur. La responsabilité des ouvrages et des matériels stationnés, obligation de signalisation de jours comme de nuit, mise en place de protections pour les usagers de la route et les piétons, obligation de réparer les dégâts éventuels causés à la chaussée, obligation d'affichage de l'autorisation, etc...

Demande faite le

Signature